

FO QUE JE T'INFORME!

N° 301
Avril 2026

CE QUI CHANGE EN MAI 2026

Prix du gaz, titres de séjour, échange de permis européen ou étranger, déclaration des revenus 2025... Découvrez toutes les actualités de ce mois de mai.(...)

(publié le 24 avril 2026)



LOGEMENT

MAPRIMERÉNOV' : LES MODALITÉS DU DISPOSITIF VONT BIENTÔT ÉVOLUER

À compter du 1^{er} septembre, l'aide versée via *MaPrimeRénov'* pour une rénovation d'ampleur d'un logement ne pourra plus être attribuée dans certains cas. Quelles sont les différentes conditions à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide pour la rénovation énergétique de votre habitation ? (...)

(publié le 24 avril 2026)



QUELLE AUTORISATION DEVEZ-VOUS DÉPOSER POUR INSTALLER UNE ANNEXE DANS VOTRE JARDIN ?

Pour installer une annexe permanente ou provisoire dans votre jardin, vous devez parfois déposer en mairie une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire (PC). Dans certains cas, vous n'en avez pas besoin. L'autorisation à déposer dépend de la localisation du terrain (en zone urbaine d'un PLU ou non, en secteur protégé ou non), du caractère permanent ou provisoire de votre installation et de sa surface. Nous vous présentons la réglementation. (...)

(vérifié le 13 novembre 2025)



DOCUMENTATION

LE GUIDE DU MAIRE

Un guide pratique sur la fonction du maire : son rôle, son équipe, le cadre institutionnel et juridique, la gestion du budget. (...)

(paru le 13 avril 2026)



ARGENT

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL : DE NOUVELLES RÈGLES FISCALES EN 2026

La loi de finances pour 2026 modifie certaines règles fiscales concernant le plan d'épargne retraite (PER). Le point sur ce qui change. (...)

(publié le 29 avril 2026)



LA PRIME DE DÉMÉNAGEMENT : ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?

Vous avez entrepris de déménager ? Il existe plusieurs aides pour vous soutenir financièrement dans ce projet, dont la « prime de déménagement », qui a été revalorisée au 1^{er} avril 2026. Qu'est-ce que la prime de déménagement ? À quelles autres aides pouvez-vous prétendre ? (...)

(publié le 27 avril 2026)



AGENDA

À partir du 1^{er} mai 2026

TITRES DE SÉJOUR

Augmentation du montant des taxes demandées aux étrangers (...)



Du 30 avril au 3 mai 2026

TRAVAUX

Fermeture de la gare de Lyon : les perturbations à prévoir (...)





RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ

Suite à la concertation nationale lancée le 20 octobre 2025, le Gouvernement annonce une réforme majeure de la première année d'accès aux études de santé. Celle-ci sera applicable à la rentrée 2027. Ce nouveau dispositif remplace le système PASS/LAS par un modèle harmonisé au niveau national. (...)

(publié le 29 avril 2026)



VENDRE DU MUGUET LE 1^{ER} MAI

Comme chaque 1^{er} mai, le muguet va à nouveau fleurir dans les rues des villes et des villages. Mais connaissez-vous vraiment les règles qui s'appliquent sur la vente du muguet ce jour-là ? (...)

(publié le 29 avril 2026)



LE VÉHICULE DE SERVICE PEUT-IL ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN AVANTAGE EN NATURE ?

Un avantage en nature est un bien, un produit ou un service qui est fourni par l'employeur à son salarié gratuitement ou à un prix inférieur à sa valeur réelle et qui correspondrait normalement à une dépense personnelle du salarié. De fait, un véhicule de service peut-il correspondre à cette définition ? Dans un arrêt du 14 janvier 2026, la Cour de cassation se prononce sur cette question. (...)

(publié le 3 avril 2026)



RECRUTEMENTS : QUELS SONT LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE EN 2026 ?

France Travail a publié, le 21 avril 2026, les résultats de son enquête annuelle sur les besoins en main-d'œuvre des entreprises. Pour 2026, plus de deux millions de recrutements sont prévus, les secteurs recrutant le plus étant la santé, le social, les services à la personne, l'hôtellerie, la restauration, le commerce et la distribution. (...)

(publié le 29 avril 2026)



CALENDRIER VACCINAL : QUELS CHANGEMENTS POUR 2026 ?

Le ministère de la Santé a publié le calendrier vaccinal 2026. Les principales nouveautés. (...)

(publié le 29 avril 2026)



LES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES REMBOURSÉES

À la rentrée universitaire prochaine, les protections hygiéniques réutilisables seront intégralement ou partiellement remboursées pour toutes les femmes de moins de 26 ans ainsi que pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S). (...)

(publié le 28 avril 2026)



Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.

PUBLIREPORTAGE

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾, perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile : si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.



Pour en savoir plus, scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Credit photo : Svltanahuko88 / Panther Media / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

